

27.01.2015 – 14:35 Uhr

Une bonne décision du Conseil fédéral

Zürich (ots) -

Accepter les variations de change comme justification au chômage partiel est une bonne et importante décision du Conseil fédéral. La dernière crise a montré que le chômage partiel pouvait garantir durablement des places de travail et maintenir le savoir-faire dans les entreprises. Par rapport à la perte de places de travail, le chômage partiel a le grand avantage pour les personnes concernées qu'elles sont mieux loties au niveau salarial que si elles devaient percevoir des indemnités chômage. Cela soutient l'économie dans la mesure où l'on consomme plus. Egalement pour l'Etat, le chômage partiel est plus avantageux que les sans-emplois. Pour terminer, les entreprises en profitent aussi, car elles ne devront pas réengager des collaborateurs lors de meilleures conditions cadres. De plus, les entreprises gardent ainsi bonne presse sur le marché du travail et face au grand public. Du point de vue des employés, les éléments psychologiques sont tout aussi importants que les facteurs financiers. Le chômage partiel porte moins atteinte à leur propre estime que le fait de devoir pointer au chômage. Le Conseil fédéral a donné aux employeurs un moyen supplémentaire de lutter contre le franc fort. Si la situation devait continuer à s'aggraver et que les entreprises devait introduire le chômage partiel, l'addition ne devrait pas seulement être à la charge des travailleurs - le management devrait aussi supporter la charge du franc fort.

Contact:

Stefan Studer, directeur d'Employés Suisse, 044 360 11 41
Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100767741> abgerufen werden.